



N° 179

Le 17 septembre 1993

LE MINISTRE HOCKIN CRITIQUE LA DÉCISION AMÉRICAINNE SUR LE BOIS D'OEUVRE

L'honorable Tom Hockin, ministre du Commerce extérieur, a critiqué aujourd'hui la réponse du département du Commerce des États-Unis à la demande du groupe spécial constitué aux termes de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE) pour revoir la conclusion de subventionnement du bois d'oeuvre rendue par le Département.

«À notre avis, le département du Commerce n'a pas revu sa décision antérieure en tenant dûment compte des directives du groupe spécial de l'ALE», a déclaré M. Hockin.

Le groupe spécial binational de l'ALE reverra donc de nouveau la décision du département du Commerce. Il dispose maintenant de 90 jours, soit jusqu'au 16 décembre 1993, pour rendre une deuxième décision.

Le 6 mai, le groupe spécial binational de l'ALE chargé de réviser la décision de subventionnement initialement rendue par le Département a unanimement demandé à celui-ci de réexaminer sa décision sur les principales questions en cause. Aujourd'hui, le département du Commerce a confirmé son point de vue initial en concluant que les programmes provinciaux de coupe et les mesures de la Colombie-Britannique sur les exportations de billes confèrent effectivement une subvention donnant matière à compensation.

En dépit de la réponse du département du Commerce, qui demande une augmentation du taux de subventionnement, le taux de consignation en espèces de 6,51 p. 100 demeure en vigueur pour les livraisons de bois d'oeuvre aux États-Unis et ce, jusqu'à ce que cette question ait été réglée définitivement au moyen du mécanisme de règlement des différends prévu à l'ALE. Les conclusions finales du groupe spécial lieront les parties.

Dans le cadre d'un processus parallèle, un deuxième groupe spécial binational de l'ALE examine la décision de préjudice rendue par la Commission américaine du commerce international. Le 26 juillet 1993, ce deuxième groupe spécial a jugé que les États-Unis ne détenaient pas suffisamment d'éléments de preuve pour conclure que le bois d'oeuvre importé du Canada cause un